AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0475
FR0010331421-FS0318

9 avril 2026

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

INNATE PHARMA

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 7 avril 2026, la société de droit danois Novo Nordisk A/S[1] (Novo Allé, DK-2880 Bagsvaerd, Danemark) a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 mars 2026, le seuil de 5% des droits de vote de la société INNATE PHARMA et détenir, à cette date, 4 718 727 actions INNATE PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 5,03% du capital et 4,99% des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions INNATE PHARMA sur le marché.

2. Par le même courrier, la société de droit danois Novo Nordisk A/S[1] a déclaré avoir franchi en baisse, le 1er avril 2026, le seuil de 5% du capital de la société INNATE PHARMA et détenir 4 636 451 actions INNATE PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et 4,91% des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions INNATE PHARMA sur le marché.

[1] Contrôlée la société Novo A/S, elle-même contrôlée par la fondation Novo Nordisk Foundation.
[2] Sur la base d'un capital composé de 93 756 964 actions représentant 94 484 443 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.